

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt six, le samedi dix-huit avril, à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2026

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, Mme GAILLARD Christine, Mme PATRIS Hélène, Mme DUMAS Natacha, M. DUMAURE Arnaud, M. RAYNAUD Sylvain.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

2026-28 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuite, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Leur recouvrement étant impossible, ces créances dites "éteintes" deviennent une charge définitive pour la collectivité qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier électronique explicatif du 27 février 2026 :

| Compte | Montants présentés | Montant admis |
|--------------|--------------------|-----------------|
| 6541 | 758,63 € | 758,63 € |
| 6542 | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 758,63 € | 758,63 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour la somme de **758,63 €** correspondant à des titres de cantine, garderie de 2021 à 2023.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 21 avril 2026

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

024-212402416-20260418-D2026_28-DE

SGC DE SARLAT LA CANEDA

26 AVENUE DE SELVES

BP 162

24205 SARLAT LA CANEDA

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **17600 - LIMEYRAT -**

N° de la liste : 7593250831

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SARLAT LA CANEDA, le 27 février 2026

Fabrice LECHEVALIER

Le Comptable Public

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SARLAT
26, avenue de Selves
BP 162
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------------|--------------------|----------------|
| 6541 | 758,63 € | |
| 6542 | 0,00 € | |
| Total | 758,63 € | |

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.